

s'agit. Les collèges seront institués : à Vienne, à Prague, à Lemberg et Trieste, pour la littérature ; à Vienne, Prague et Lemberg, pour la musique ; à Vienne, Prague et Cracovie, pour les arts, peinture, statuaire, gravure, etc., et à Vienne pour la photographie. Chaque collège d'experts est composé d'un président et de six à dix membres. Le président et les membres sont nommés pour six ans par le ministre de l'Instruction publique.

Avant que le collège des experts ait formulé ses conclusions, le président devra désigner deux rapporteurs qui, chacun de son côté, auront à rédiger un avis motivé. Les décisions sont rendues à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président tranche la difficulté.

Camera-Club de Vienne. — Une circulaire, publiée par le comité du Club, fait connaître la mesure récemment prise pour assurer l'approvisionnement des membres, en matériel et produits photographiques.

La circulaire cite l'exemple du *Photo-Club* de Paris, du Club d'Amateurs de Milan, d'un grand nombre de sociétés d'amateurs anglaises et américaines, qui, en dépit des protestations des marchands, se sont entendues pour fournir aux intéressés tout ce dont ils peuvent avoir besoin en fait d'appareils, de plaques, de produits, de cuvettes, de châssis, de cadres, etc. Le Camera-Club de Vienne veillera à ce que les dépôts soient constamment assortis en objets de première qualité qui seront cédés à des prix modérés.

Exposition du Photo-Club de Paris. — Opinion de M. de Rothschild. — Le fascicule des *Wiener Photographische Blätter* du mois de mai, contient un article rédigé sur des notes communiquées par le baron Albert de Rothschild. J'extrais de ces notes les lignes qui suivent et que je me suis efforcé de traduire littéralement :

« Le jury de la deuxième Exposition du Photo-Club (1895) n'a pas eu une tâche facile quand il s'est agi de juger les envois, car leur nombre a oscillé entre deux et trois mille. Mais, sur ce lot, six cents seulement ont été exposés. Et ce qui caractérise la modestie française, c'est que la plus grande partie des épreuves refusées était d'origine nationale. Nous n'avons pas entendu dire qu'une seule des photographies provenant de membres du Camera-Club de Vienne, ait été rejetée. Il convient d'ajouter qu'aucun membre du Photo-Club ne pouvait faire partie du jury et que les exposants français ne s'étaient nullement réservés les meilleures places.